

ces programmes ne suffisent plus. Il est impérieux que les États membres de la Francophonie, fassent usage des outils à leur disposition et travaillent de concert avec l'ACCT [Agence de coopération culturelle et technique], l'OUA et l'ONU pour élaborer des façons de faire qui répondent aux nouvelles réalités. Lorsque des conflits éclatent ou se trouvent sur le point de dégénérer en affrontements violents, quelqu'un doit agir rapidement.

Le pouvoir d'agir n'est rien sans la volonté d'agir. Le cas du Rwanda et maintenant celui du Burundi ont démontré que la faiblesse de la diplomatie préventive ne tient pas à l'absence de dispositifs pour identifier les situations conflictuelles, mais à l'incapacité de la communauté internationale de décider des moyens à mettre en oeuvre pour prévenir et contenir les conflits. Pour jouer un rôle à sa mesure, la Francophonie a besoin d'une instance dont les prérogatives lui permettraient de prendre les décisions qui s'imposent afin de contribuer aux efforts entrepris par l'ONU, l'OUA ou les organisations régionales.

Pour résumer, je dirai ce qui suit :

Premièrement, les discussions d'aujourd'hui et de demain devraient se poursuivre dans nos capitales respectives pour aboutir à Cotonou à une déclaration solennelle de la Francophonie sur la prévention des conflits et la diplomatie préventive.

Deuxièmement, je me demande s'il ne serait pas opportun de songer à la mise sur pied, à Cotonou, d'un comité ministériel restreint pouvant appuyer les initiatives dans ce domaine et fournir l'impulsion politique nécessaire.

Troisièmement, sur le plan de la diplomatie préventive, la Francophonie devrait faire un usage plus soutenu et fréquent des parlementaires qui peuvent jouer un rôle précieux de médiation et d'observation comme ce fut le cas au Burundi. Je souhaiterais qu'un rôle actif de l'AIFLF [Assemblée internationale des parlementaires de langue française] soit fortement encouragé et reconnu.

Quatrièmement, pour ajouter un élément de flexibilité, de mobilité et de rapidité aux actions du comité ministériel restreint suggéré, et pour donner plus de « corps et d'âme » aux instruments francophones déjà à notre disposition, y compris l'AIFLF, je me demande s'il ne faudrait pas songer à créer, au sein de la Francophonie, un outil que j'appellerais pour l'instant « facilité pour la paix ».

Cinquièmement, compte tenu de l'importance primordiale du respect des droits de la personne et des libertés fondamentales dans la prévention des conflits, il y a lieu, me semble-t-il, de favoriser, là où elles n'existent pas ou ne fonctionnent pas de